



## Région Rhône-Alpes - Département du Rhône -69-

### Les adjoints de sécurité

Chers collègues,

Nouvellement désigné Secrétaire Départemental de la FPIP, j'entame mon engagement en mesurant avec responsabilité le devoir qui m'incombe. Fidèle aux valeurs défendues par la FPIP, je souhaite être un véritable relai de vos opinions, de vos idées. J'ai donc à cœur d'écouter chacun d'entre vous.

Déjà nombreux sont ceux qui me font part de leur inquiétude concernant le statut des ADS. Dès lors, il me semble intéressant que nous étudions ensemble un projet d'avenir pour améliorer vos conditions de travail.

Je souhaite donc mettre en place une équipe d'Adjoints de sécurité qui puissent rédiger un « livre blanc » que nous transmettrons par la suite à nos instances dirigeantes. Il s'agit de construire un projet aussi exhaustif que possible sur les conditions de recrutement, de formation et d'emploi des ADS.

Je souhaite commencer ce travail essentiel en vous posant quelques questions qui me permettront d'orienter la voie à suivre. Vous trouverez donc ci-dessous un petit questionnaire que vous pouvez retourner en l'adressant au service courrier « FPIP du Rhône, Hôtel de police Marius Berliet », ou par mail.

N'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressés pour travailler sur le projet global.

Bien amicalement.

**Mathieu PIERRAT**

**Secrétaire Départemental FPIP Rhône**

06.67.31.66.01

Fpip.rhone@gmail.com



Nom :

date d'engagement :

service :

**Connaissez-vous véritablement le métier d'ADS, et les conditions de votre emploi, lors de votre démarche d'engagement ? Sinon, quels sont les points que vous avez découverts ?**

**L'emploi que vous occupez actuellement répond-il à vos attentes ? De quelle manière envisagez-vous la suite de votre contrat?**

**Pensez-vous que le travail que vous effectuez au quotidien est reconnu, et pris en compte dans les éventuelles demandes administratives que vous avez pu faire ? Pensez-vous que vos compétences soient exploitées par l'administration ?**

**Cochez ci-dessous en les différenciant les 4 points les plus négatifs et les 4 points les plus positifs de votre emploi au sein de la police nationale.**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> les horaires de nuit                 | <input type="checkbox"/> la formation initiale        | <input type="checkbox"/> la formation continue             |
| <input type="checkbox"/> le salaire                           | <input type="checkbox"/> le nombre de congés          | <input type="checkbox"/> le service rendu                  |
| <input type="checkbox"/> le contact du public                 | <input type="checkbox"/> l'ambiance au travail        | <input type="checkbox"/> l'exploitation de vos compétences |
| <input type="checkbox"/> les avantages extérieurs             | <input type="checkbox"/> le travail en cycles         | <input type="checkbox"/> le rapport avec la hiérarchie     |
| <input type="checkbox"/> les reconnaissances et les sanctions | <input type="checkbox"/> les perspectives de carrière | <input type="checkbox"/> la diversité de l'emploi          |
| <input type="checkbox"/> le port de l'uniforme                | <input type="checkbox"/> le suivi social et médical   | <input type="checkbox"/> le système d'affectations         |
| <input type="checkbox"/> le sport au travail                  | <input type="checkbox"/> le travail en hebdomadaire   | <input type="checkbox"/> le matériel professionnel         |